

**1 Départ**, place de l'église. Se diriger vers Le Mans. Passer devant « La Poste », prendre à gauche la rue Raymond Henri puis tout droit la rue des Genêts tourner à droite. Traverser la D1 (*prudence*). Continuer quelques mètres, tourner à gauche, passer « Beaunoir » « Le Houx ».

**2** Arriver sur la route à « La héronnière », prendre à droite. A l'orée de la forêt monter par le ravin, passer devant la chapelle Ste Anne, continuer tout droit. Et vous arrivez à la barrière dite « Barrière Blanche ».

**3** Après la barrière d'accès à la forêt, prendre à droite puis obliquer à gauche. Traverser la ligne des Arpents, continuer tout droit.

**4** A l'intersection de plusieurs chemins, prendre le premier à gauche, le suivre. [Vous entrez dans la zone NATURA 2000], traverser la ligne des Huraults. Passer la barrière (*la refermer*) et longer la petite vallée.

**5** Au croisement, continuer tout droit, Poursuivre sur 2,5 Km, (*refermer les barrières*), traverser la D1 (*prudence*).et en face continuer sur 100 m. (Fin de la zone NATURA 2000).

**6** Deux possibilités, prendre à droite le circuit normal, ou tout droit la variante (au point **13** à gauche raccourci, Vibraye à 4 Km).

**7** Arriver au ruisseau, (Table de Pique-nique) prendre à gauche.

**8** Au lieu dit « La Petite Soudinière » Deux possibilités, à gauche variante (raccourci, Vibraye à 4,6Km), ou tourner à droite, suivre le chemin avec de l'herbe au milieu. Au croisement aller à gauche vers « Les Grandes Soudinière », arriver sur la route prendre a gauche, parcourir 300 m et bifurquer à droite, puis tourner à droite et tout de suite à gauche descendre à « L'Abbaye ». Prendre la petite route à droite vers « Les Granges » puis à gauche vers le hameau du Gué de Launay.

**9** Au stop (*prudence*), aller tout droit, passer les ponts sur la Braye. Au carrefour tourner à droite, passer devant « Le Petit Genetay ». Au « Grand Genetay » monter la route à gauche. (*En haut point de vue sur la vallée de la Braye*)

Passer devant « La Vieille Cour » « Le Petit Brulé », et « Le Buisson ». Au croisement prendre la route à droite vers « La Brousse » et « Les Barbouzières », A la D 211 tourner à droite et la suivre sur 1,3 Km, passer devant 2 lieux-dits « Les Dix Arpents », et après la borne Sarthe/Loir et Cher tourner à Gauche.

**10** Le chemin d'abord large, devient creux et descend vers « Les Hignons ».Deux solutions : A la fin du chemin emprunter à gauche la variante (*agréable par temps sec*), ou poursuivre par la route, laisser « Les Galougères ». Rejoindre le GR 235 au débouché de la variante et suivre la route (*Balisage blanc/rouge*).

**11** Au croisement laisser « Les Ménageries » et engagez vous dans le chemin à gauche, toujours le GR 235 (*blanc/rouge*). A la « Borde Sablon » monter le chemin creux pour arriver à nouveau sur la D 211.

**12** Possibilité de rejoindre Vibraye en suivant le GR 235, cela ramène le parcours de 28 à 22 Km. Sinon à « La Briqueterie » continuer par la petite route à gauche. Peu après suivre la route de droite vers « La Carrière », « La Thibouvière » et « Le Tertre » début d'une forte descente à 18%. En bas au carrefour, rejoindre le Gué de Launay.

**9** Au stop (*Prudence*) tourner à droite, repasser devant « L'Abbaye », puis passer « Le Goutier » et monter à gauche le chemin creux. A la route virer à gauche, et à droite aux « Villeneuves ». Par cette petite route aller jusqu' au point **13**.

**13** Au croisement des « 4 chemins » pénétrer à droite dans le tunnel de verdure, à « Belle Vue » aller tout droit, suivre la route goudronnée, au croisement prendre le sentier à gauche. En fin de descente déboucher sur la route (*Prudence*) prendre à gauche. (*Marcher à gauche, puis au niveau de « La Haie Guerrière » traverser la route et marcher à droite de la route*) sur 400 m et poursuivre par le chemin en face, direction « La Grande Boulardière ». Arriver au rond-point, entrer dans Vibraye. Prendre la route à droite (Déchetterie) puis à gauche. Vous arrivez rue des Sablons, ensuite place de l'Hôtel de Ville, et rejoindre la place de l'Eglise.

Autres circuits à télécharger :

[www.vibraye.fr/](http://www.vibraye.fr/)



Création par Bernard COULON- août 2009

Modification par Jean MABILLE -mai 2012

# Circuit de Randonnée Vibraye Vicbraïa



**1**

Circuit Pédestre

VTT « Référencé schéma départemental des sports de nature-CDESI » -Difficulté noire-

**Vicbraïa**, avec ses 4 variantes externes permet d'atteindre **jusqu' à 48 km** (Trace en bleu sur la carte au verso)

**Balisage :**  
**Pédestre : rose**  
**VTT : circuit noir n°1**

**Distance : 28 Km**  
**Temps : 6 h 30 pédestre**

**7 % route départementale**  
**35% route communale**  
**58 % chemin de terre**

**Office du Tourisme du Val de Braye**  
La Gare, avenue Michel Verdier 72320 Vibraye  
Tél : 02 43 60 76 89

Courriel: [otvaldebraye@wanadoo.fr](mailto:otvaldebraye@wanadoo.fr)  
[www.tourisme-valdebraye.fr](http://www.tourisme-valdebraye.fr)



OFFICE DE  
TOURISME

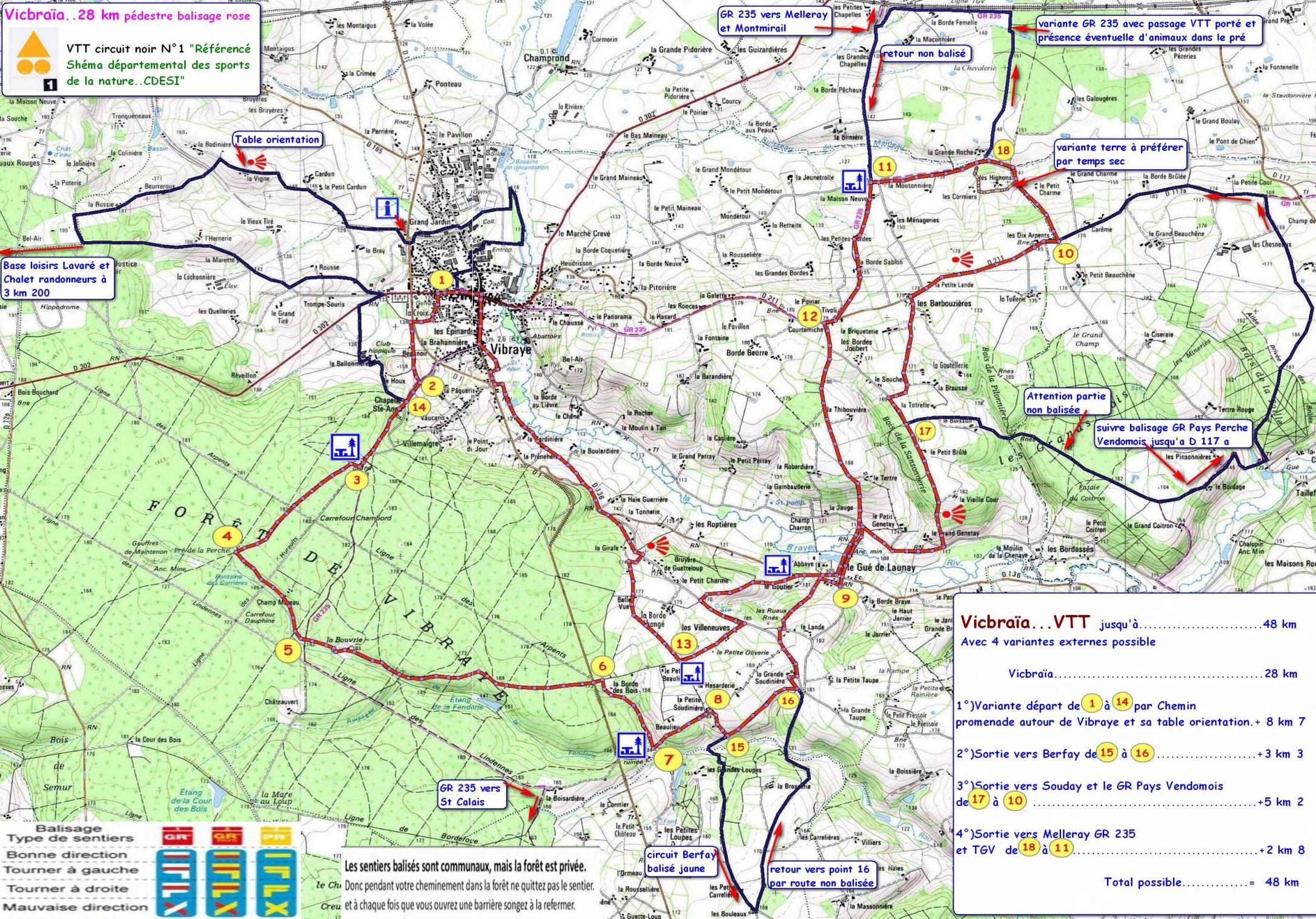


Ville de  
**VIBRAYE**

**Vicbraïa... 28 km pédestre balisage rose**



VTT circuit noir N°1 "Référéncé  
Schéma départemental des sports  
de la nature... CDESI"



Base loisirs Lavaré et  
Chalet randonneurs à  
3 km 200

Table orientation

GR 235 vers Melleray  
et Montmirail

variante GR 235 avec passage VTT porté et  
présence éventuelle d'animaux dans le pré

retour non balisé

variante terre à préférer  
par temps sec

Attention partie  
non balisée

suivre balisage GR Pays Perche  
Vendomois jusqu'à D 117 a

GR 235 vers  
St Calais

circuit Berfay  
balisé jaune

retour vers point 16  
par route non balisée

**Vicbraïa... VTT jusqu'à... 48 km**  
Avec 4 variantes externes possible

Vicbraïa... 28 km

1°) Variante départ de 1 à 14 par Chemin  
promenade autour de Vibraye et sa table orientation. + 8 km 7

2°) Sortie vers Berfay de 15 à 16 ..... + 3 km 3

3°) Sortie vers Souday et le GR Pays Vendomois  
de 17 à 10 ..... + 5 km 2

4°) Sortie vers Melleray GR 235  
et TGV de 18 à 11 ..... + 2 km 8

Total possible..... = 48 km

**Balisage**  
Type de sentiers


Bonne direction  
Tourner à gauche  
Tourner à droite  
Mauvaise direction

Les sentiers balisés sont communaux, mais la forêt est privée.  
Donc pendant votre cheminement dans la forêt ne quittez pas le sentier.  
et à chaque fois que vous ouvrez une barrière songez à la refermer.